



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-355

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2019

Sommaire

Cour d'appel de Paris

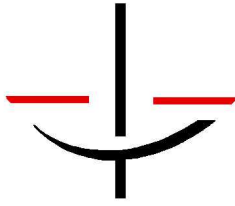
75-2019-10-02-007 - DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE DE GESTION DES REMUNERATIONS (4 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris

75-2019-10-02-007

DÉCISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE GESTION DES REMUNERATIONS



COUR D'APPEL DE PARIS

Paris, le 2 octobre 2019

**DÉCISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE GESTION DES REMUNERATIONS**

Le premier président par intérim de la cour d'appel de Paris, David Peyron,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 juillet 2014 portant nomination de Mme Chantal Arens aux fonctions de première présidente de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 9 septembre 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires et Mme Mariam Bessa, son adjointe, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa-Anna Serpentine, chef du bureau de la gestion des non titulaires, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à

la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires, Mme Mariam Bessa, son adjointe et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Rosa-Anna Serpentini, chef du bureau de la gestion des non titulaires, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des titulaire du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa-Anna Serpentini, chef du bureau de la gestion des non titulaires, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires, Mme Mariam Bessa, son adjointe à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 6 : Le premier président par intérim et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

Signature
Catherine Champrenault

Signature
David Peyron

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des titulaire du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme 0166) :

Adjoints aux chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
PIAZZO	Pascal	Secrétaire administratif	Adjoint au directeur de greffe, adjoint du chef du bureau de la gestion des titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaire du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme 0166) :

Adjoints aux chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
SCHROEDER	Aleth	Secrétaire administrative	Adjoint au chef du bureau de la gestion des non titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil